

Systeme PVP (Addendum 2025)

Le Conseil et la Taxe

Durant les cinq années du Grand Silence, Charles Léopold de Talleyrand, de la Marche Exilée, s'est imposé en tant que Duc de Valterne. À la première lune depuis la fin du Silence, il a pris la peine de s'introduire à tous les nouveaux arrivants sur ses terres. Ce faisant, il a fait valoir l'importance de l'ordre et de la collaboration entre son duché et les délégations de Rivesonge.

Maintenant, deux changements majeurs s'imposent chez les habitants de Rivesonge.

La taxe

Le Duché impose désormais une taxe à tout groupe possédant une terre en Valterne. La taxe s'élève à **deux cors d'étain par tête par lune**, payable par le chef de groupe. Le duc s'engage à utiliser cette taxe pour réinvestir dans des projets d'envergure pour le Duché, et invite tous les gens d'ambition à lui présenter leurs projets.

- La taxe est payable à l'inscription, par le chef de groupe.
- Chaque chef est responsable de connaître le nombre exact de membres de son groupe présents sur le jeu et d'emmener suffisamment d'écus pour payer. Les membres absents ne contribuent pas au montant de la taxe.
- Il n'est pas possible de refuser de payer la taxe à l'inscription, même si le groupe se positionne contre le duc.
- Il existe plusieurs moyens en jeu de gagner une exemption à la taxe pour les prochaines lunes, ou de faire modifier la nature de la taxe pour un groupe ou une provenance.
- Les recettes des taxes seront placées dans un **coffre de groupe spécial pour le duc**, qui sera en jeu au campement du duc durant la journée du samedi jusqu'au coucher du soleil.

Le Conseil

Tel qu'annoncé par le duc, il souhaite établir un Conseil où l'échange des idées et la prise de décisions amènera un élan de prospérité à Rivesonge. Durant la dernière lune, le duc a distribué plusieurs Pièces, ainsi que nommé trois Seconds à la tête du Conseil.



Les Pièces du Conseil

Les Pièces

- Les Pièces sont des objets en jeu qui ne peuvent pas être placés dans des coffres de groupe. Elles doivent être **en tout temps en possession de quelqu'un**.
 - Les Pièces peuvent être placées dans une poche secrète.
- Chaque Pièce vaut **un vote au Conseil et donne le droit de parole**.
- Une même personne peut posséder plus d'une pièce pour accumuler des votes.

Les Seconds

- Les Seconds sont au nombre de trois, et initialement nommés par le Duc et ses lieutenants.
- Si un Second venait à mourir ou être déporté, son poste reste vacant jusqu'à ce qu'une nouvelle nomination par le Duc ou l'un de ses lieutenants se fasse.
- Chaque Second possède **un vote au Conseil et le droit de parole**. Un Second peut posséder des Pièces afin d'augmenter son nombre de votes.
- Les Seconds possèdent le pouvoir de **proposer des agendas au Conseil** (voir règles plus bas).

Déroulement du Conseil

À moins d'indication contraire, le Conseil a lieu **samedi de 11h30 à 13h, près du campement du Duc**.
Voici les règles d'engagement:

- Le Conseil est présidé par le Greffier, lieutenant du Duc. Le Greffier tranche en cas de litiges.
- Tout Rivesonge est invité au Conseil, mais **seuls les Seconds et les détenteurs de Pièces ont droit de parole**.
- Les détenteurs de pièces doivent s'identifier et montrer leur pièce au début du Conseil, après quoi **les pièces ne peuvent plus changer de main jusqu'à la fin du Conseil**.
- Le Conseil se déroule en deux temps: le **traitement des agendas**, puis le **vote sur la destitution d'un Second**.

TRAITEMENT DES AGENDAS

Un après l'autre, le Greffier présente un agenda sur l'ordre du jour qui doit ensuite être débattu par le Conseil, puis voté. **Chaque agenda est limité à dix minutes de débats**, suite à quoi un vote doit être tenu. Les débats doivent se tenir publiquement, et les propos des conseillers doivent toujours être audibles pour tous.

Chaque agenda requiert aux votants de soit voter pour une cible, ou de voter pour ou contre. Dans le cas d'un vote pour une cible, il est possible pour les votants de rejeter l'agenda, et ainsi voter pour maintenir le statu quo. Afin qu'un agenda soit rejeté, **la moitié des votes arrondie à l'entier supérieur doivent rejeter l'agenda, même s'il s'agirait de l'option la plus populaire**.

Les votes sont publics et sont recueillis dans le sens horaire, en choisissant le premier votant au hasard. Chaque pièce vaut un vote, et chaque Second possède un vote.

Le résultat de l'agenda est noté au registre par le Greffier. Un agenda a soit un effet **immédiat**, ou qui persiste **jusqu'à la fin de saison**.

DESTITUTION D'UN SECOND

Suite au traitement de tous les agendas, à l'annonce du Greffier, un détenteur de pièce ("le destituteur") peut **donner une Pièce au Greffier** afin de déclencher un **vote de destitution envers l'un des Seconds**.

Un seul vote de destitution peut être déclenché par Conseil. Que le vote soit approuvé ou pas, la pièce du destituteur est retournée au Greffier, afin qu'elle soit redonnée par le Duc ou l'un de ses lieutenants à un moment opportun.

Le destituteur possède au maximum cinq minutes pour présenter ses arguments. Suite à quoi, le Second visé dispose d'aussi au maximum cinq minutes pour défendre son poste. Chaque parti peut donner le droit de parole à quiconque le souhaite durant leurs présentations.

Suite au débat, un vote se tient entre **tous les autres détenteurs et Seconds**. Une supermajorité de **trois quarts des votes, arrondie à l'entier supérieur**, est nécessaire.

Si la destitution est approuvée, le Second visé **perd son poste, et le destituteur peut immédiatement prendre le poste libéré pour lui-même ou le remettre à une personne de son choix**.

Soumettre de nouveaux agendas

Les Seconds sont appelés à être en contact étroit avec la communauté de Rivesonge, car ils sont les seuls à **détenir le pouvoir de soumettre de nouveaux agendas**. Entre les lunes, ils auront le pouvoir de, via des tickets Discord, **concevoir de nouveaux agendas afin de modifier la taxe, la géopolitique et potentiellement d'autres aspects des règles du jeu**.

Chaque Second peut soumettre au maximum un agenda par lune. L'équipe d'immersion travaillera en concert avec les Seconds afin d'arriver à une balance acceptable pour les agendas.

Les agendas sont présentés par le Greffier au conseil et publiés dans la Dérive, mais il n'est pas révélé qui a soumis quel agenda.